

Publié le ID: 068-216802256-20240411-20240411_25-DE



PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE MUNCHHOUSE

Séance du jeudi 11 avril 2024 à 19h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe HEID, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18 Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de conseillers absents/excusés: 2

Quorum: 10

Présents (13):

M. Philippe HEID, Maire

M. Sylvain WALTISPERGER, Mme Sonia WALTISPERGER, M. René VETTER, Mme Sandra MAENNER, Adjoints au Maire

Mme Lida MEISTERTZHEIM, M. Denis MARX, M. Stéphane ROTHENFLUG, Mme Marion MEYER, M. Olivier MAURER, Mme Anne FREYBURGER, Mme Caroline CHARLOT, M. Florian HASSENFORDER Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration (3):

Mme Martine JAULT à Mme Marion MEYER M. Jean-Noël REYMANN à M. Stéphane ROTHENFLUG M. Stéphan ZAWIERTA à Mme Sandra MAENNER

Absents / Excusés (2): Mme Véronique AUROUX, Mme Aurélie RENNO

Secrétaire de séance : Mme Sandra MAENNER

Assistait également à la réunion : Mme Stéphanie RUCH, Secrétaire Générale

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 1.
- 2. Convention de mise à disposition de terrains et chapiteau - Fêtes estivales

FINANCES

- 3. Compte administratif de l'exercice 2023
- 4. Compte de gestion de l'exercice 2023
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 6. **Budget primitif 2024**
- 7. Taxes directes locales - taux de fiscalité 2024
- 8. Subventions communales 2024



ENFANCE

9. Organisation du temps scolaire

CHASSE

- 10. Agrément de nouveaux permissionnaires
- 11. Indemnité pour l'établissement de la liste de répartition de la chasse délibération rectificative

DIVERS

- 12. Information sur la délégation de la compétence eau
- 13. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- 14. Communication

Monsieur le Maire, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il donne connaissance des absences et procurations et présente l'ordre du jour.

Madame Sandra MAENNER, Adjointe au Maire, en application de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024

M. le Maire rappelle que le procès-verbal du Conseil Municipal a été transmis aux conseillers municipaux par mail le 27 mars 2024. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE le compte-rendu de la séance du 14 mars 2024

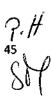
2. Convention de mise à disposition de terrains et chapiteau – Fêtes estivales

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'organisation de la fête de la Carpe Frite par le Football Club de Munchhouse du 02 au 15 août 2024.

Comme pour les années précédentes, afin de soutenir cette manifestation qui permet de favoriser l'animation et la dynamisation du territoire, ainsi que la cohésion sociale, il est proposé d'établir une convention entre l'association organisatrice de la manifestation et la commune, qui définira les engagements de chaque partie.

Cette convention prévoit :

- La mise à disposition gratuite des terrains communaux suivants :
 - section 40 parcelles 177 à 182 et 194 pour une superficie totale de 65,35 ares.



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Recu en préfecture le 03/06/2024



Publié le Municipal du 11 avril 20 : 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

- La répartition financière de la location du chapiteau à hauteur de
 - 38% du montant TTC de la location dans la limite de 8 000€ par an pour la commune
 - Le solde pour l'association organisatrice
- La prise en charge des frais d'assurance du chapiteau par la commune

Ainsi pour l'année 2024, le montant de la participation financière des parties se répartira de la façon suivante :

Montant TTC de la location du chapiteau	14 290,80 €
Participation communale :	5 430,50 €
Participation du Football Club de Munchhouse :	8 860,30 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des terrains et chapiteau au profit du Football Club de Munchhouse à l'occasion de la 46ème fête de la Carpe Frite (jointe en annexe)
- > AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toutes formalités nécessaires à l'exécution
- > AUTORISE le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à l'exécution de la présente convention

FINANCES

3. Compte administratif de l'exercice 2023

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Il s'agit du compte-rendu financier de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il présente les résultats de l'exécution du budget communal pour l'année 2023.

Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du compte administratif se déroule hors de la présence de l'ordonnateur. C'est pourquoi, Monsieur le Maire quitte la table des débats et Monsieur Sylvain Waltisperger, 1er adjoint, prend la présidence de la séance pour présenter ce point.

Il précise qu'une note de présentation du compte administratif de l'année 2023 a été transmise aux Conseillers municipaux le 28 mars 2024.

L'exécution du budget de la commune de l'exercice 2023, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

Compte administratif 2023	Excédents 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Solde réel (Recettes- dépenses)	Excédents 2023
Fonctionnement	952 998,68	-1 008 270,31	950 100,52	- 58 169,79	894 828,89
Investissement	65 434,13	- 44 007,31	261 629,88	217 622,57	283 056,70
TOTAUX	1 018 432,81	-1 052 277,62	1 211 730,40	159 452,78	1 177 885,59

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECLARE les opérations de l'exercice 2023 closes,
- ➤ APPROUVE le compte administratif de la commune de l'exercice 2023 se soldant par un excédent global de clôture de 1 177 885,59 €,

4. Compte de gestion de l'exercice 2023

M le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle. Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire.

Ce document fait ressortir les résultats suivants :

Compte de gestion 2023	Excédents 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Solde réel (Recettes- dépenses)	Excédents 2023
Fonctionnement	952 998,68	-1 008 270,31	950 100,52	- 58 169,79	894 828,89
Investissement	65 434,13	- 44 007,31	261 629,88	217 622,57	283 056,70
TOTAUX	1 018 432,81	-1 052 277,62	1 211 730,40	159 452,78	1 177 885,59

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONSTATE les identités de valeurs du compte de gestion avec les valeurs du compte administratif 2023.

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le compte administratif 2023 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- > Un excédent d'investissement de clôture de 283 056,70 €
- > Un excédent de fonctionnement de clôture de 894 828,89 €

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'instruction budgétaire M57, l'assemblée délibérante doit statuer sur ces résultats et procéder à leur affectation.

Considérant l'avis de la 1ère commission, réunie les 11 et 20 mars 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'AFFECTER les résultats au budget primitif communal 2024, comme suit :
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 283 056,70 €
- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 894 828,89 €



Envoyé en préfecture le 03/06/2024 Recu en préfecture le 03/06/2024

Publié le onseil Municipal du 11 avril 2024

ID: 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

6. Budget primitif 2024

M le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

La note de présentation du budget primitif 2024, adressée aux membres du Conseil Municipal le 28 mars dernier, en présente de manière détaillée les grandes orientations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

> APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	993 600,00 €	1 888 428,89 €
Investissement	698 592,53 €	698 592,53 €

➤ AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7,5% en fonctionnement et 7,5% en investissement

7. Taxes directes locales – taux de fiscalité 2024

M le Maire indique à l'assemblée que, comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à déterminer les taux des impôts locaux destinés à équilibrer le budget de la commune.

Au regard des recettes fiscales encaissées en 2023 et de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 3,9% en 2024, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité.

M. Sylvain Waltisperger précise cependant qu'il sera nécessaire d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune par la levée des impôts fonciers. En effet, les grandes masses budgétaires font apparaître que la commune dispose d'un budget de 2,5 millions d'euros en recettes mais que le volume des dépenses et la nécessité de conserver un fonds de roulement de 0,5 million d'euros ne permettent pas de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour envisager de nouveaux investissements et de nouveaux emprunts.

Un travail sera mené sur l'augmentation de la fiscalité courant 2024 avec l'étude de plusieurs simulations d'augmentation des taux.

Il rappelle également que, parallèlement, la commune souhaite lancer deux nouveaux projets, à savoir la rénovation des bâtiments de la mairie et la réouverture d'un commerce alimentaire de proximité. Le projet de rénovation des bâtiments de la mairie entre dans le programme d'entretien du patrimoine de la commune et devra permettre des économies d'énergies et de frais de fonctionnement. Ce projet se chiffre dans sa globalité à près de 750 000 €.

La commune ayant été sélectionnée dans le cadre du programme Villages d'Avenir du plan gouvernemental France Ruralité, ces deux projets bénéficieront d'un accompagnement de l'Etat, notamment pour l'ingénierie et l'obtention de subventions.

Cependant, un financement par l'emprunt sera également nécessaire et des prospections sont en cours. Il rappelle pour mémoire que la commune clôturera cette année l'emprunt qui avait été contracté pour l'achat du terrain destiné à accueillir le projet de pôle scolaire aujourd'hui abandonné.

Vu les articles 1636 B sexiers à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- FIXE les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
- Taxe d'habitation (TH): 7,63%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB): 21,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB): 63,27%
- > CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

8. <u>Subventions communales 2024</u>

Comme chaque année, la commune souhaite soutenir l'action des associations qui participent à l'attractivité et à l'animation du village.

Ainsi, pour les aider à mener à bien leurs activités et leurs projets, Monsieur le Maire présente dans le tableau ci-dessous, le projet de répartition des subventions allouées aux associations, réactualisé suite aux propositions de la 1ère Commission réunie les 11 et 20 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- > APPROUVE le versement des subventions tel que défini dans le tableau ci-dessous
- AUTORISE le prélèvement des crédits nécessaires au budget 2024 de la commune

Types de subventions	Montant ▼ en €
Subventions générales	
Ronde des fêtes	660,00
AFM - TELETHON	400,00
Ass. Prévention Routière - Colmar	50,00
Ligue Départementale contre le Cancer - COLMAR	100,00
ARAHM - Aide aux habdicapés moteurs	30,00
GAS prestations sociales	630,00
ASCL	260,00
Ass. BFC de Munchhouse	260,00
Ass. Celtic'Hardt de Munchhouse	260,00
Chorale Liturgique de la paroisse Ste Agathe	260,00
Donneurs de sang	260,00
UNC-AFN	260,00
Hardt Environnement	260,00
Celtic-Hardt - Loto enfants Halloween	150,00

ID: 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

435,00

Tunes de subventions	Montant
Types de subventions	yen€ :
Subventions générales	
GIC « Petite Outarde de la Hardt »	200,00
Conseil de Fabrique de Munchhouse	260,00
Ecole Elémentaire Coopérative scol.	1 424,00
Ecole Elémentaire Enveloppe sorties scolaires	1 068,00
Ecole Maternelle Coop. scol.	944,00
Ecole Maternelle Enveloppe sorties scolaires	708,00
Coopérative scolaire école élémentaire - Marché aux fleurs	150,00
Football-club	260,00
Supporters-Club FCM	260,00
Intersociété de Munchhouse	260,00
Sté de Musique	260,00
Sté de Pêche	260,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	260,00
Amicale S/P (UDSP 68 part amicale)	1 004,00
UDSP 68 (part communale)	300,00
Subventions exceptionnelles	
Conseil de Fabrique de Munchhouse	1 057,00
ntersociété de Munchhouse - Fête Nationale 2023	2 500,00
Amicale des Sapeurs Pompiers - Fête nationale 2024	1 800,00
140 repas communes CCPRB Carpe-frite	1 960,00
cotisation Ronde des Fêtes	900,00
Subventions entretien des terrains et locaux	
Football-club	7 158,30
Sté de Musique	678,16
Sté de Pêche	551,51

ENFANCE

9. Organisation du temps scolaire

Football-club

Subventions jeunes licenciés

Mme Sandra Maenner indique à l'assemblée délibérante que la commune est concernée par la campagne de renouvellement ou de modification de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024.

Elle précise que cette question a été abordée lors du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 20 février dernier et que le conseil s'est prononcé pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Ce point a également été porté à la connaissance du comité de pilotage du regroupement pédagogique intercommunaldu 9 avril dernier qui s'est prononcé favorablement pour le maintien des horaires actuels des écoles.



Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de maintenir l'organisation actuelle du temps scolaire pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, à savoir :

Horaires lundi, mardi, jeudi, vendredi	Ma	tin	Après	-midi	Total jour	Total semaine
Ecole maternelle de Munchhouse	08:00	11:30	13:35	16:05	06:00	24:00:00
Ecole élémentaire de Munchhouse	08:10	11:35	13:40	16:15	06:00	24:00:00
Ecole de Roggenhouse	08:20	11:25	13:30	16:25	06:00	24:00:00

M. le Maire précise cependant avoir été informé ce matin même, par le biais de Mme l'Inspectrice de circonscription, de nouvelles directives de l'Education Nationale qui demande que le temps d'accueil en école maternelle soit réduit à 10 minutes au lieu des 20 minutes actuelles et que les enfants de petite section retournent à l'école après la sieste de l'après-midi, si celle-ci est effectuée hors de l'établissement. Compte-tenu de l'organisation actuelle du Regroupement Pédagogique Intercommunal et du travail qui a déjà été mené pour l'organisation des horaires des écoles et la coordination des horaires de transport scolaire, il propose de maintenir les horaires proposés ci-dessus pour cette année encore.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et de Mme Sandra Maenner,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles D 521-10 et D 521-12

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le courrier du 13/11/23 de l'Inspecteur d'Académie de l'Education Nationale concernant la campagne de renouvellement ou modification de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024

Vu l'avis du Conseil d'Ecole du 20 février 2024

Vu l'avis du comité de pilotage du regroupement pédagogique intercommunal du 09/04/2024,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Munchhouse,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

FIXE l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours par semaine selon les horaires exposés cidessous pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

Horaires lundi, mardi, jeudi, vendredi	Ma	itin	Après	-midi	Total jour	Total semaine
Ecole maternelle de Munchhouse	08:00	11:30	13:35	16:05	06:00	24:00:00
Ecole élémentaire de Munchhouse	08:10	11:35	13:40	16:15	06:00	24:00:00
Ecole de Roggenhouse	08:20	11:25	13:30	16:25	06:00	24:00:00

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités en la matière.



Envoyé en préfecture le 03/06/2024 Recu en préfecture le 03/06/2024

Publié le Onseil Municipal du 11 avril 2024 ID : 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

CHASSE

10. Agrément de nouveaux permissionnaires

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante avoir été sollicité pour l'agrément de 3 nouveaux permissionnaires de chasse pour le lot de chasse n°1.

Vu l'article 13 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1 er février 2033, donnant la possibilité à l'adjudicataire de s'adjoindre des permissionnaires ;

VU la demande de M. DALL AGNOL, locataire du lot de chasse n°1, sollicitant l'accord de s'adjoindre des 3 nouveaux permissionnaires suivants :

- KAHLER Rémy, domicilié 42 rue d'Allschwil 68220 Hégenheim
- KNOBEL Eberhardt, domicilié 3 rue de la Clairière 68680 Kembs Loechlé
- ZUVIC Mickaël, domicilié 3 rue de l'Eglise 68720 Froeningue

VU l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse sollicitée par voie électronique, le 02/04/2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- > DONNE un avis favorable à l'agrément des permissionnaires suivants pour le lot n°1:
 - KAHLER Rémy, domicilié 42 rue d'Allschwil 68220 Hégensheim
 - KNOBEL Eberhardt, domicilié 3 rue de la Clairière 68680 Kembs Loechlé
 - ZUVIC Mickaël, domicilié 3 rue de l'Eglise 68720 Froeningue
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents d'agrément

11. <u>Indemnité pour l'établissement de la liste de répartition de la chasse – délibération rectificative</u>

Par délibération n°6 du 23 novembre 2023, le Conseil Municipal a adopté les modalités d'attribution de l'indemnité pour l'établissement de la liste de répartition de la chasse.

Cependant, une erreur s'est glissée dans l'énoncé de l'attribution de l'indemnité au profit du comptable public. En effet la délibération du 23 novembre 2023 stipule que l'indemnité du comptable public est égale à 4% du produit annuel de la chasse alors qu'elle devrait être de 2% des recettes encaissées pour le compte de la collectivité et 2% des dépenses.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération en ce sens.

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une indemnité de 2% des recettes de la chasse encaissées pour le compte de la collectivité et 2% des dépenses au comptable public



- > DECIDE d'attribuer une indemnité de 4% du produit de la chasse au personnel titulaire et non titulaire de la commune de Munchhouse relevant des cadres d'emploi suivants :
 - Attaché
 - Rédacteur
 - Adjoint administratif
- DIT que cette indemnité sera répartie de la façon suivante entre les trois agents du service administratif :

Secrétaire générale : 33,33%
Agent administratif : 33,33 %
Agent administratif : 33,33%

DIVERS

12. Information sur la délégation de la compétence Eau

Monsieur le Maire rappelle que 8 structures exercent actuellement la compétence eau sur le territoire de la CCARB, dont le SIAEP de Munchhouse et environs. Il rappelle que le transfert de cette compétence aux EPCI a été imposé par la loi (loi NoTRE du 07/08/2025 et loi du 03/08/2018) et devra se faire au 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Depuis février 2023 des réunions de travail ont été organisées avec les différentes instances concernées afin de définir les modalités de ce transfert de compétence.

Il rappelle que 3 possibilités étaient envisageables :

- Transfert de compétence à un syndicat unique pour l'ensemble du territoire
- Gestion de la compétence en régie par la CCARB
- Délégation de la compétence à une ou plusieurs entités

Il précise que Mme Anne Freyburger présidente du SIAEP a défendu la création de 2 syndicats dédiés l'un pour le territoire du nord de la CCARB et l'autre pour le territoire du sud. Elle a rencontré la Préfecture qui a confirmé que cette solution était techniquement envisageable.

Cette solution permettait le maintien d'un service de proximité et de qualité pour les habitants.

Cependant, le Bureau de la CCARB n'a pas souhaité retenir cette solution et a proposé au Conseil Communautaire réuni le 25 mars dernier, la création d'un syndicat d'eau infra-communautaire unique sur tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les élus de Munchhouse et Roggenhouse ont voté contre cette proposition qui a toutefois été adoptée à la majorité des votes.

Tant le Maire que la Présidente du SIAEP regrettent cette décision qui va à l'encontre d'un service de proximité sur le territoire.

Mme Freyburger précise également que ni les modalités ni le coût de ce transfert pour les administrés ne sont connus.

Monsieur Sylvain Waltisperger souligne que cette décision va à l'encontre de l'intérêt des citoyens et le regrette.



Envoyé en préfecture le 03/06/2024 Recu en préfecture le 03/06/2024

Publié le Onseil Municipal du 11 avril 2024 ID : 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

Le Conseil Municipal

PREND acte de ces informations

13. <u>Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations</u>

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Délivrance des concessions de cimetière suivantes :

n° 328 pour un montant de 100 €

Droit de préemption :

Renonciation au droit de préemption sur les immeubles sis :

DIA	∖ n°	Adresse	Parcelles
24	11	3 rue du Canal	\$.4. n°18
24	12	Birnbaeumlezug	S.6 n°174

COMMUNICATION

M le Maire:

Agenda:

17/04/24: 3^{ème} commission et réunion de Bureau de l'Intersociété

19/04/24 : réunion du Conseil Municipal des Enfants

20/04/24 : concert de printemps à 20h à la salle de Musique

- 21/04/24 : ouverture de la Pêche

29 au 30/04/24 et du 02 au 03/05 : stage Hardt Académie du Football Club

05/05/24 : concours des jeunes pêcheurs

- 08/05/24 : commémoration de la victoire du 8 mai et remise des clés du nouveau VTULE

Stationnement rue de Mulhouse

Suite à des plaintes concernant le stationnement sur trottoir rue de Mulhouse, un appel au civisme sera fait dans le prochain Appariteur. M. le Maire rappelle cependant que les possibilités de verbalisation de la gendarmerie et de la Brigade Verte sont limitées tant qu'il n'y a pas de règlementation du stationnement. M René VETTER signale que suite à l'intervention de la Brigade Verte le stationnement est mieux géré dans la rue d'Ensisheim.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le lunicipal du 11 avril 20

ID: 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

Lotissement des Pêcheurs

Le démarrage de la commercialisation des lots du nouveau lotissement des Pêcheurs par l'aménageur SOVIA vient de débuter. Les délais de réalisation annoncés sont les suivants :

- Piquetage géomètre fin mai début juin 2024
- Début des travaux de viabilisation mai juin 2024
- Fin des travaux de 1ère phase de viabilisation novembre décembre 2024
- Dépôt PC possible à partir de novembre 2024
- Ouverture des premiers chantiers à partir de février-mars 2025

Sylvain WALTISPERGER

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite des sanitaires mairie avaient été validés par délibération du 24/09/2020 mais n'avaient pas été commencés. Les devis ont été réactualisés et font état d'une plus-value de 14%. La 3ème commission réunie le 03/04/24 a validé un démarrage des travaux au plus tôt afin de bénéficier de la subvention DETR qui ne pourra plus être versée après le mois d'octobre.

Ces travaux seront l'occasion de faire un diagnostic des branchements électriques au sein du bâtiment.

Les travaux de réfection de la couche de roulement de la rue de Mulhouse sont programmés par la CeA au 2ème semestre 2024. Après réfection, aucune autorisation d'ouverture de voirie ne sera accordée pendant 3 ans. Un courrier d'information a été transmis à l'ensemble des riverains de la rue de Mulhouse.

Sandra MAENNER

Le Festiv'Jeunes sera organisé le 4 mai à Biesheim de 13h32 à 18h32. Il s'agit d'un festival organisé par les jeunes en collaboration avec le service jeunesse de la CCARB. Un service de transport sera mis en place sur tout le territoire pour permettre aux jeunes de s'y rendre. Le festival est entièrement gratuit.

Le comité de pilotage périscolaire du 09/04/24 a arrêté les listes des élèves qui auront une place à la rentrée 2024. La liste d'attente n'est pas plus importante que d'habitude et tous les élèves inscrits l'an dernier seront reconduits. Le directeur de l'école élémentaire communiquera les affectations des élèves dans les classes à la mi-mai.

Le comité de pilotage RPI du 09/04/24 a fait le point sur la préparation de la rentrée 2024 et recensera le mobilier disponible dans les écoles.

Denis MARX

La liste des ateliers programmés pour la Journée Citoyenne du 14 septembre a été transmise aux conseillers municipaux. A ce jour il manque encore quelques référents pour certains ateliers. Un appel aux bénévoles est donc lancé!

Le tableau de recensement du matériel nécessaire pour chaque atelier sera transmis aux référents et une nouvelle réunion de préparation de la Journée Citoyenne est à venir. L'objectif sera de commander l'ensemble du matériel avant fin juin.

M Stéphane Rotheflug propose d'être bénévole pour l'organisation pour l'atelier de nettoyage des rivières sèches.

Stéphane ROTHENFLUG souhaite savoir pourquoi l'organisation de la Fête Nationale a été confiée aux Sapeurs-Pompiers cette année et non à l'Intersociété. M le Maire précise que cette décision a été prise lors de la réunion de l'Intersociété avec l'accord de l'ensemble des présidents d'associations. Il rappelle que l'Intersociété était en manque de bénévoles en début d'année et l'organisation de manifestations a été difficile.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le *Nunicipal du 11 avril 2024* ID : 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

Sonia WALTISPERGER

La 2^{ème} commission, réunie le 8 avril dernier, a souhaité la mise en place de différentes informations au cimetière pour que ce lieu soit mieux respecté.

La stagiaire en charge de la mise en place du site internet de la commune débutera sa mission la semaine prochaine. La 2ème commission a d'ores et déjà amorcé une réflexion sur le plan du site et sur l'utilisation du sobriquet de la commune. M. Sylvain WALTISPERGER propose que le sobriquet soit mis en avant

Certains arbres subissent des invasions d'insectes qui peuvent leur être fatales. Un produit à base d'ail sera appliqué sur les espèces concernés dès que la météo le permettra.

Le crucifix situé rue de Roggenhouse a été démonté car il était trop abîmé.

La CeA a signalé l'abandon de déchets verts le long du Canal et a fait intervenir la Brigade Verte pour que les terrains soient remis en état par les responsables de ces dépôts.

Un appel aux bénévoles est lancé pour l'organisation du Marché aux Fleurs au bénéfice de l'école élémentaire le 4 mai prochain. La préparation de la manifestation débutera dès 7h45.

Caroline CHARLOT indique qu'elle ne pourra pas être présente au prochain Conseil d'administration de l'APECH

Olivier MAUER demande si le Conseil Municipal Enfants participera au prochain concours de pêche des jeunes le 5 mai. Mme Sandra MAENNER proposera aux Petits Elus d'y participer lors de la prochaine réunion du CME.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00

Prochain Conseil Municipal: jeudi 27 juin 2024 à 19h30.



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

o Públié le lunicipal du 11 avril 2



ID: 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

Signature du Maire et du secrétaire de séance du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 11 avril 2024 de la commune de Munchhouse

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024
- 2. Convention de mise à disposition de terrains et chapiteau Fêtes estivales

FINANCES

- 3. Compte administratif de l'exercice 2023
- 4. Compte de gestion de l'exercice 2023
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 6. Budget primitif 2024
- Taxes directes locales taux de fiscalité 2024
- 8. Subventions communales 2024

ENFANCE

Organisation du temps scolaire

CHASSE

- 10. Agrément de nouveaux permissionnaires
- 11. Indemnité pour l'établissement de la liste de répartition de la chasse délibération rectificative

DIVERS

- 12. Information sur la délégation de la compétence eau
- 13. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- 14. Communication



Publié le onseil Municipal du 11 avril 2 ID: 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

Liste des présents

Nom	Présent	Observations		
Philippe HEID	Maire	Présent		
Sylvain WALTISPERGER	Adjoint au Maire	Présent		
Sonia WALTISPERGER	Adjointe au Maire	Présente		
René VETTER	Adjoint au Maire	Présent		
Sandra MAENNER	Adjointe au Maire	Présente		
Martine JAULT	Conseillère municipale	Procuration à Marion Meyer		
Lida MEISTERTZHEIM	Conseillère municipale	Présente		
Denis MARX	Conseiller municipal	Présent		
Véronique AUROUX	Conseillère municipale	Absente non excusée		
Stéphane ROTHENFLUG	Conseiller municipal	Présent		
Jean-Noël REYMANN	Conseiller municipal	Procuration à Stéphane Rothenflug		
Olivier MAURER	Conseiller municipal	Présent		
Stéphan ZAWIERTA	Conseiller municipal	Procuration à Sandra Maenner		
Marion MEYER	Conseillère municipale	Présente		
Anne FREYBURGER	Conseillère municipale	Présente		
Caroline CHARLOT	Conseillère municipale	Présente		
Aurélie RENNO	Conseillère municipale	Absente non excusée		
Florian HASENFORDER	Conseiller municipal	Présent		

Munchhouse le 15 avril 2024

Le Maire

Philippe HEID

La secrétaire de séance

Sandra MAENNER

Commune de Munchhouse (Haut-Rhin)

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Públié lelunicipal du 11 avril 20 🗳

ID: 068-216802256-20240411-20240411_25-DE

Berger Levrault